

COMMUNE DE BEAUVECHAIN

Séance du 27 janvier 2025

Affaires générales

LE CONSEIL COMMUNAL

Agent traitant :	
Chef de service :	
Directeur financier :	
Directrice générale :	
Collège/Conseil :	

Déclaration de politique communale pour la législature 2024 à 2030 - Approbation.

Note de synthèse

Il est proposé au Conseil communal d'approuver la Déclaration de politique communale pour la législature 2024-2030.

Celle-ci doit, en effet, est présentée au Conseil communal dans les deux mois du renouvellement du Conseil et reprend les principaux projets politiques.

La Déclaration de politique communale 2024-2030 est déclinée en 10 priorités telles que, par exemple, l'accueil des aînés, la mobilité, la participation citoyenne, le caractère rural, ...

Projet de délibération

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, notamment l'article L1123-27;

Considérant que dans les deux mois après la désignation des échevins, le collège soumet au Conseil communal une déclaration de politique communale couvrant la durée de son mandat et comportant au moins les principaux projets politiques ainsi qu'un volet budgétaire reprenant les grandes orientations en la matière;

Vu le projet de déclaration de politique communale pour la législature 2024 à 2030 ci-annexé et présenté par Madame Carole GHIOT, Bourgmestre;

Sur proposition du Collège communal;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1. D'approuver la déclaration de politique communale pour les années 2024 à 2030.

Article 2. La déclaration de politique communale susvisée sera publiée conformément aux dispositions de l'article L1133-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, mise en ligne sur le site internet de la commune et fera l'objet d'une information dans le bulletin communal.